

Comité syndical du lundi 19 mai 2014

Ordre du jour

- Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 25 avril 2014,
- Présentation du SMAGGA et de ses activités,
- Approbation du règlement intérieur du Syndicat,
- Election membres du bureau (4 sièges à pourvoir),
- Appel à candidature pour compléter les commissions,
- Désignation des délégués représentant le SMAGGA au sein de la conférence de gestion patrimoniale de la MIE,
- Approbation du contrat 2014 avec le Département du Rhône,
- Demandes de subventions à la Région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'Eau RM&C pour l'EDD 2014/2015,
- Attribution d'une subvention à l'AAPPMA du Garon,
- Indemnités du receveur,
- Questions diverses...

1





Présentation du SMAGGA et du contrat de rivière

2



Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

- Liste des pouvoirs
- Désignation secrétaire de séance
- Désignation assesseurs (élections membres du bureau)



Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon



Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 25 avril 2014

1 erreur à corriger dans le compte-rendu envoyé :

Page 4 : Election du 5^{ème} Vice-Président,

- lire « A obtenu : **M. Jean-Louis GERGAUD** 21 voix »,
- au lieu de « A obtenu : M. Gérard GRANADOS 21 voix »

4



Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon



Approbation du règlement intérieur du Syndicat

Projet envoyé en annexe à la note de synthèse du Comité.

Articles L2121-8 et L5211-1 du CGCT : règlement intérieur obligatoire à adopter dans les six mois suivant l'installation de l'organe délibérant.

⇒ Délibération n°2014-21

5



Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

Election des membres du bureau (4 sièges à pourvoir)

- **Délibération n° 2014-17 du 25 avril 2014 : nombre de membres du bureau fixé à 12, dont le Président, les 6 Vice-Présidents, 1 secrétaire et 4 autres membres**
- **Lors de la réunion du 25 avril 2014 : élection du Président, des 6 Vice-Présidents, et du secrétaire**
⇒ **4 autres membres à élire**
- **Election des membres du bureau : scrutin secret à la majorité absolue (article 7 des statuts du syndicat).**

⇒ Délibération n°2014-22

6

Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Commission technique (travaux et prévention des inondations) :

➤ **Thèmes abordés :**

- Travaux **d'entretien et de restauration des berges**
- Travaux de restauration de la **continuité écologique**
- Travaux de **stabilisation d'ouvrages d'art**
- Travaux de **protection contre les crues**
- Suivi du Plan d'Action de **Prévention des Inondations**

➤ **Rôle :**

- Examen des dossiers techniques et marchés associés, règlement des imprévus de chantier, réceptions de travaux,
- Analyse des offres pour les marchés à procédure adaptée, ne relevant pas de la Commission d'Appel d'Offres,
- Programmation annuelle de travaux,
- Suivi des études et actions liées au PAPI.

➤ **Composition actuelle :**

- Mmes DI FOLCO, D'ANIELLO ROSA, RIBEYRE
- MM. FROMONT, CHAVASSIEUX, PASQUIER

7




Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Commission communication et éducation au développement durable :

➤ **Thèmes abordés :**

- Communication à destination des élus et des partenaires
- Communication à destination du grand public
- Education au développement durable

➤ **Rôle :**

- Elaboration des outils,
- Validation des contenus,
- Suivi des animations scolaires : suivi des conventions avec les associations, engagement éventuel de nouveaux appels à projets, sélection annuelle des projets,
- Programmation annuelle des actions de communication et EDD.

➤ **Composition actuelle :**

- Mme BLONDEAU
- MM. JULLIAN, BIOT, BUFFENOIR, SEGURA

8






Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Commission protection de la ressource, qualité de l'eau et politique foncière :

- **Thèmes abordés :**
 - Actions d'animation pour la préservation ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines :
 - Pollutions domestiques
 - Pollutions agricoles
 - Pollutions industrielles
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Politique foncière
- **Rôle :**
 - Proposition et suivi des actions d'animation du SMAGGA, définition des modalités de réalisation, suivi et mise en œuvre des partenariats (notamment avec la Chambre d'Agriculture et l'ARDAB, avec la CCI...)
 - Elaboration cahier des charges puis suivi de l'étude politique foncière (élaboration de la stratégie), suivi de la mise en œuvre de cette stratégie
 - Elaboration et suivi du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, définition des modalités de mise en œuvre et suivi des actions prévues
- **Composition actuelle :**
 - MM. GRANADOS, JULLIAN, LACOSTE-DEBRAY

9



Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Commission des finances :

- **Thèmes abordés :**
 - Budget et décisions modificatives,
- **Rôle :**
 - Préparation du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget,
 - En général, 1 réunion par an.
- **Composition actuelle :**
 - MM. SERVANIN, BUFFENOIR

10

Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

Désignation des délégués représentant le SMAGGA au sein de la conférence de gestion patrimoniale de la MIE

- Acquisition en 2010 des locaux de la MIE en **copropriété avec le SITOM et le SYSEG**
- Pour la gestion du bâtiment et des dépenses mutualisables (au-delà des charges relevant des parties communes de la copropriété), passation entre les trois syndicats d'une **convention de gestion patrimoniale** (entente intersyndicale)
- Constitution d'une **conférence de gestion** de cette entente avec trois délégués, dont le Président, pour chaque syndicat
- Nécessité de **désigner deux délégués** pour siéger aux côtés du Président dans cette conférence.

⇒ **Délibération n°2014-23**

11



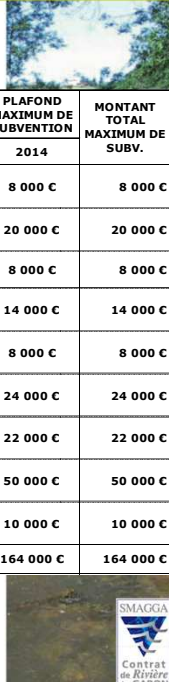


Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

Approbation du contrat 2014 avec le Département du Rhône

			INTITULE OPERATION	COUT OPERATION H.T.	AUTRES SUBV.	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNABLE (1)	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	PLAFOND MAXIMUM DE SUBVENTION	MONTANT TOTAL MAXIMUM DE SUBV.
							2014		2014	
39	1	ENV	B-1-1 Entretien et restauration des cours d'eau	40 000 €		40 000 €	40 000 €	20%	8 000 €	8 000 €
39	2	ENV	B-1-8, B-1-9 Stabilisation d'ouvrages d'art	100 000 €		100 000 €	100 000 €	20%	20 000 €	20 000 €
39	3	ENV	B-1-10 Reprise d'enrochements déstabilisés à Brignais et Vourles	40 000 €		40 000 €	40 000 €	20%	8 000 €	8 000 €
39	4	ENV	B-1-11 Stabilisation de berges à Millery	70 000 €		70 000 €	70 000 €	20%	14 000 €	14 000 €
39	5	ENV	B-1-13 Stabilisation de berges à Vourles	40 000 €		40 000 €	40 000 €	20%	8 000 €	8 000 €
39	6	ENV	B-1-22 Acquisitions foncières	120 000 €		120 000 €	120 000 €	20%	24 000 €	24 000 €
39	7	ENV	B-2-7 Restauration de champs d'expansion de crues	110 000 €		110 000 €	110 000 €	20%	22 000 €	22 000 €
39	8	ENV	B-2-9 Etudes préalables aménagements écrêteurs	250 000 €		250 000 €	250 000 €	20%	50 000 €	50 000 €
39	9	ENV	B-2-10 Etude hydraulique Merdanson de Chaponost	50 000 €		50 000 €	50 000 €	20%	10 000 €	10 000 €
TOTAUX				820 000 €		820 000 €	820 000 €		164 000 €	164 000 €

⇒ **Délibération n°2014-24**

12

Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon



Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau RM&C pour l'EDD 2014/2015

- Réalisation d'animations scolaires par nos associations partenaires (conventions) auprès d'enfants de cycle III (CE2, CM1, CM2)
- Sélection annuelle des projets :
 - En moyenne 60 classes, soit 1 600 élèves par an
 - Minimum 3 demi-journées par classe
- Budget défini au contrat de rivière : 45 000 € TTC par an

Dépenses TTC		Recettes	
1. C-2-8 : Animations scolaires Animations scolaires et impression du programme	45 000,00 €	Région Rhône-Alpes 30% du montant TTC - Poste 1 uniquement	13 500,00 €
2. Temps de travail chargé de communication 30 jours	7 796,00 €	Agence de l'Eau RM&C 50% du montant TTC	26 398,00 €
		SMAGGA	12 898,00 €
TOTAL T.T.C.	52 796,00 €	TOTAL	52 796,00 €

⇒ Délibération n°2014-25

13

Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

Attribution d'une subvention à l'AAPPMA de la Vallée du Garon


AAPPMA de la Vallée du Garon :

- Partenaire privilégié du SMAGGA pour la surveillance des milieux aquatiques, la détection de pollutions accidentelles,
- Participe aux inventaires piscicoles réalisés sur le bassin versant,
- A intégré récemment le barrage de Thurins et ses trois gardes-pêche,
- Sollicite une subvention pour l'acquisition de nouveaux uniformes (633 €).

PROPOSITION de leur accorder une subvention de **400 €**.

⇒ Délibération n°2014-26

14




Indemnités du receveur

- M. CHAUCHOT a cessé ses fonctions et a été remplacé par Mme MORAND au 1^{er} janvier 2014.
- La délibération d'attribution d'indemnité au receveur établie pour la durée du mandat est nominative, (délibération du 19 mai 2010 – taux de 100 %).
- Nécessité de délibérer pour accorder celle-ci à Mme MORAND pour la fin du mandat précédent, et pour le nouveau mandat.
- Proposition d'accorder cette indemnité de conseil au taux de 100 %, avec chaque année un bilan des prestations de conseil et d'assistance effectuées.

⇒ Délibération n°2014-27

15



Questions diverses

16

